= Nevariietur 15/11/72 1

W. Hasenfeld



Extractus

Ex Libro Metrices Natorum Parochiæ in Tropie Religionis Rmo Catholicæ Ritus Latini, sub titulo St. Andreæ Swiradi, Decanatus Bobovienfis, Diœcefis Tarnovienfis, Circuli Sandecenfis, Regni Galliciæ et Lodomeriæ sub Augustissimo Regimine Imperiali Austriaco, tenore ut sequitur — —

Anno Domini millesimo, octingentesimo quinto: —
No 1805o die prima Ro 1a Menfis Augusti Ex pago Wiatrowice, supra specificatæ Parochiæ incorporato. Nro Domus Cons. 1o natus, et eadem die baptisatus est infans, Nomine Cajetanus Petrus binomius; thori legitimi cujus Pater. D. Josephus Stański, possessor Pagi Wiatrowice et Tropie, Mater D. Teresa nata Patre Krzesz: Patrini, D. Nicolaus Pleszyński, Possessor in Grudek, et M. D. Antonina Stadnicka de Roznow, Nobiles — Baptisans Adm R. Dominus Ignatius Kwiatkowski, pro tunc loci Curatus In robur fidei manu propria subscribo, et Sigillo Ecclesiæ Parochialis munio. Datt. Tropie d. 17o Septembris 1828o



L. Jacob Ciągłowsky
Loci Curatus

Josephus Wasmundzki m. p.
Decanus Foraneus Bobovienfis.

Legalisation de la signature du curé Ciągłowski par Mr Gadomski Prefet du cercle ou du Departement de Sandez nouveau

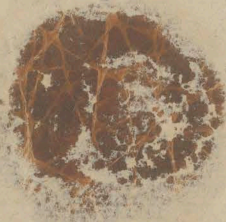
Die Aechtheit der jenseitigen Unterschriften des Tropier Pfarrers Jacob Ciągłowski und des Dechants Joseph Waxmundzki wird hiemit bestätiget.

Kreisamt [illegible]

Neusandez 23 Septemb 828

Gadomski

[illegible]



de Hauske Cajetanus Galicianus in Wiatrowice natus primae Humanitatis Classi perdiligenter publice dedit operam atque in tentamine publico secundi semestris 825.

	in Classem	
e doctrina Religionis		primam cum accessu ad eminente
ex Auctor. interpret. et stilo		primam cum accessu ad eminent
e studio linguæ græcæ		primam eminenter
- - Geographiæ et Historiæ		primam eminenter
- - Mathesis		primam cum accessu ad eminent:
a morum cultura		primam eminenter

relatus est.

Datum in Gymnasio Neo Sandeci die 5ta Mensis octobris 1826

Adal. Klimaszewski
Præfectus.

Erasmus Strzelecki
Professor.

1820

2.

1/2 1827 4

3

Zahl

Semestral-Zeugniß.

Herr von Stanski Cajetan, Alumnus des lat. Seminars aus Roznow in Galizien gebürtig, hat den Vorlesungen über die Lehrgegenstände des ersten Jahrganges der philosophischen Studien im Studienjahre 1827 an der Lemberger Universität beygewohnt, und bey den öffentlichen Prüfungen des ersten Semesters folgende Klassen erhalten:

Lehrgegenstand.	Fleiß im Besuche der Vorlesungen.	Fortgang.
Religionswissenschaft - - -	sehr fleissig	erste Klasse
Philosophie - - -	sehr fleissig	erste Klasse mit Vorzug
Reine Elementar-Mathematik -	sehr fleissig	die erste mit Vorzug
Lateinische Philologie - - -	sehr fleissig	erste Klasse mit Vorzug

Sein sittliches Betragen war den akademischen Disciplinar-Vorschriften ———— gemäß.

Naturgeschichte sehr fleissig erste Klasse

Zu Urkunde dessen haben wir gegenwärtiges Zeugniß mit unserer Unterschrift und mit dem Siegel der philosophischen Fakultät bekräftiget.

Lemberg am 1. Februar 1827.

Leopold v. Schmid [?]

k. k. Direktor.
[der] philosophischen Studien.

Professoren:

von Rodnicki [?], k. Rath, Professor der Mathematik.

Franz Dworak [?], Prof. d. Naturg.

G. Zachariewicz [?], Prof. d. Relig.

[illegible] Prof. d. Philos.

M. Zhop [?], Prof. d. Philol.

Stański



1

5



Administration générale

des Hôpitaux, Hospices et Secours à domicile de Paris.

Je soussigné Secrétaire Général de l'Administration des hôpitaux & hospices civils de Paris, Certifie 1°. que par suite du concours ouvert à la fin de l'année 1833, M. Stanski, Cajetan Pierre, a été nommé Elève externe en médecine & chirurgie des dits Etablissements et qu'il a fait le service en cette qualité, pendant les années 1834 et 1835 à l'hôpital Cochin.

2°. Qu'au concours de 1835, il a été nommé Elève interne, et qu'il a rempli les dites fonctions, du 1er. Janvier au 30 Novembre 1836, à l'hospice de la Vieillesse (hommes), du 1er. décembre de la dite année au 31 décembre 1838, à l'hôpital Cochin, et du 1er. Janvier 1839, jusqu'à ce jour à la Maison Royale de Santé, où il est encore en exercice.

J'atteste en outre qu'il résulte des notes confidentielles remises, chaque année, à l'administration par MM. les Médecins & chirurgiens des hôpitaux & hospices, que M. Stanski s'est toujours acquitté de ses devoirs avec zèle & exactitude.

Paris le treize novembre mil huit cent trente neuf.

Emmon

(a)

3

296

7

6

Faculté de Médecine de Paris.

Je soussigné Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, atteste que M.r Stanski, a subi tous ses Examens pour le Doctorat avec beaucoup de distinction et qu'il a obtenu la note Extrêmement satisfait, à sa Thèse. J'atteste en outre que M.r le Docteur Stanski s'est constamment fait remarquer, pendant le Cours de ses Etudes médicales, par une grande application et une conduite très régulière.

Paris le 29 Juin 1840

Orfila



9   20 9bre 1849   9   11

Faculté de Médecine de Paris.

Nous Soussigné Doyen de la faculté de médecine de Paris, professeur de physiologie à ladite faculté, Certifions qu'il est en notre connaissance que Monsieur le Docteur Stanski a publié les travaux ci-après:

1°. Sur les épies de Blé introduits dans les voies aériennes (dans le Bulletin de la Société Anatomique)

2°. Sur la paralysie de la 3e & 5e paires de nerfs (dans les Archives de médecine)

3°. Sur l'amputation partielle du pied (dans la Gazette médicale)

4°. Sur l'opération de l'Empyème, et sur un nouvel instrument pour cette opération. (dans le Journal l'Esculape)

5°. Sur les Calculs Salivaires (dans les Archives de médecine)

6°. présenté à la faculté de médecine, pour le prix Montyon 1838, un Mémoire

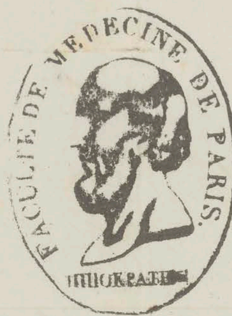
Sur le ramollissement des os pour lequel il a été décerné des éloges publics.

7°. Sur les hémorrhagies opiniâtres à la suite de l'amputation des amygdales (dans l'Union médicale)

8°. Il est le premier qui a développé dans l'Union Médicale du 10 fevrier 1849, l'idée de la position horizontale, afin d'obvier aux accidents mortels à la suite de l'emploi du Chloroforme.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat

Paris le 26 Décembre 1849



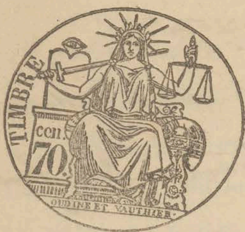
Bérard

Velpeau



6

29/9 1849 ~~11~~ 10



Je soussigné, Docteur en médecine de la faculté de Paris, chirurgien principal de la 3ème Légion, certifie que Mr le Dr Stanski gaëtan Pierre chirurgien aide major du 1er Bon de la dite Légion s'est fait remarquer d'une manière toute spéciale par son zèle, son dévouement et sa conduite courageuse pendant et à la suite des évènements de Juin 1848.

Le 23, il était à la tête de son bataillon lors de la prise des barricades de la porte St Denis; là, il s'est empressé de porter secours aux gardes nationaux blessés pendant l'attaque.

C'est à lui le premier, que je confiai le soin de former l'ambulance du Bazar Bonne Nelle.

Depuis l'installation de cette ambulance, il n'a cessé de prodiguer ses soins les mieux entendus de jour, comme de nuit, aux blessés confiés spécialement à ses soins.

Parmi eux, il s'en trouvait quelques uns dont la gravité des blessures ne permettait pas leur transport dans les hôpitaux et qui sont restés confiés aux soins de Mr

Stansky pendant plus d'un mois.
C'est alors que l'ambulance dut être fermée et qu'il demanda l'autorisation de faire transferer ceux qui étaient le plus gravement blessés de la maison de santé des Dames Diaconesses rue de Reuilly 93, où ils ont été reçus gratuitement et soignés par Mr Stansky jusqu'à parfaite guerison.
C'est à ses soins si assidus et si devoués que ces militaires ont dû la conservation de leurs membres.

En raison des faits mentionnés ci-dessus ce chirurgien a obtenu une mention honorable et une médaille d'honneur, comme recompense nationale.

il est donc digne à tous égards d'attirer l'attention et la bienveillance du gouvernement.

Paris le 25 Decembre 1849

Le chirurgien Principal
de la 3e Legion

J. L. Ricque

Les services assidus et dévoués rendus par Mr
le Docteur Stransky, sont de toute authenticité,
et toute la Légion a pu les apprécier. Il n'a épargné
aucune peine, aucuns soins pendant et après les
journées de Juin, pour soulager les malheureux
blessés, et le succès le plus complet a couronné
son œuvre d'humanité. Par tous ces motifs je
le recommande à la bienveillance spéciale de
l'autorité administrative. [illegible]

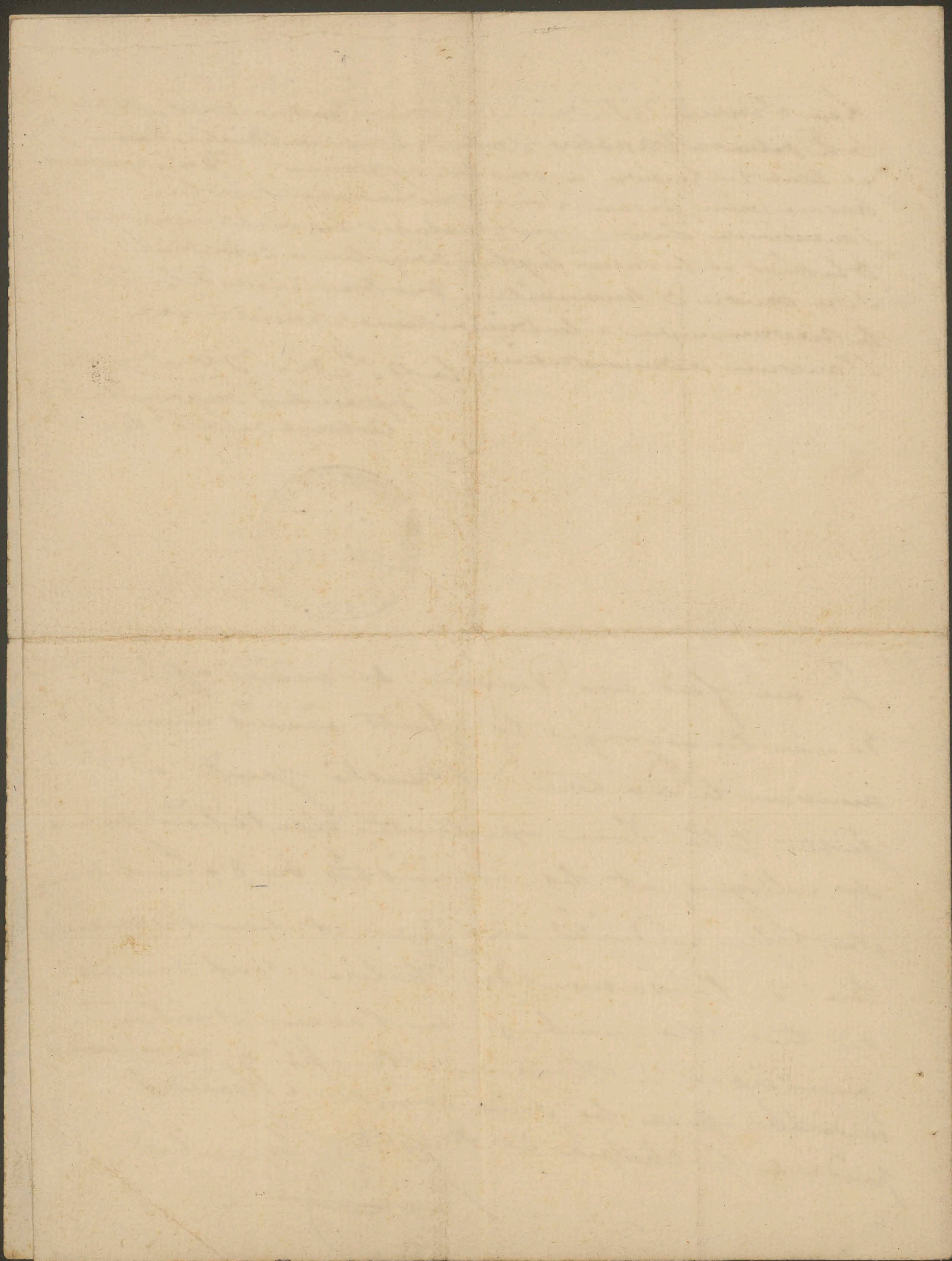
représentant du peuple
Colonel de la 3e Légion.

GARDE NATIONALE DE PARIS
3e LÉGION
(1849)

Je me fais un devoir de venir appuyer
de mon témoignage les faits énoncés ci-contre.
Monsieur le Docteur Stanski jouit à
juste titre d'une excellente réputation parmi
ses collègues, et les administrés du 3 arrondissement.
Sa belle conduite en Juin et son dévouement
lors de l'invasion du choléra sont connus
de tous les membres de l'administration
municipale. Monsieur Stanski a reçu une
médaille pour les soins donnés
pendant le choléra de 1849.

Le Maire
Hamelin

MAIRIE DU 3ème ARRONDISSEMENT
VILLE DE PARIS



13

RÉPUBLIQUE **FRANÇAISE.**



Ministère de l'Intérieur.

Récompense pour Belles Actions

Médaille d'Honneur.

Au nom du Peuple,

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur a décerné une Médaille d'honneur en bronze au Citoyen **Stanski**, Médecin, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve en donnant ses soins aux Blessés des Journées de Juin 1848, transportés à l'ambulance établie Boulevart Bonne-Nouvelle, à Paris.

Ce diplôme lui a été délivré afin de perpétuer dans sa famille et au milieu de ses concitoyens le souvenir de son honorable et courageuse conduite.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur;

Senard

Paris, le Cinq Octobre 1848

Vu et Enregistré sous le N°.

Par le Ministre:

Le Secrétaire Général

Blondel. Gr. R. Richelieu. 38.

5/10 1848

9.

MEDICORUM VARSAVIENSIUM SOCIETAS

Viro doctissimo eruditissimo G. P. Stański

S. P.

Medicorum Varsaviensium Societas spe et animo confidens, ex doctrina Tua atque experientia studiis suis maximum adjumentum, sibi ipsi ornamentum et dignitatem accessuram, Te Vir Celeberrime, cunctis suffragiis die XXI Decembris MDCCCLII. a. in sociorum suorum numerum adscivit, idque his litteris nuntiare Tibi testificarique voluit.

PRAESES SOCIETATIS

Joannes Bajcewicz

Societatis ab Epistolis

Dr Med. A. Kryszka

24/12 1852 12

1852

1852

№ 17

TOWARZYSTWO PARYZKIE LEKARZY POLSKICH.

Stosownie do (Art. VI) Ustaw Towarzystwa P. Stański (Kajetan) Doktor Medycyny Fakultetu Paryzkiego jest mianowany członkiem czynnym założycielem naszego Towarzystwa. Niniejszy patent winien Mu służyć za dowód szacunku i poważania Kolegów.

Paryż dnia 8. Mca Maja 1858. roku.

Prezes,

S. Gałęzowski

Vice-Prezes,

A. [illegible]



Sekretarz główny Towarzystwa,

Raciborski
DM Fak. Paryzk.
Kawaler Legii honor.

Paryż. — W drukarni L. MARTINET, przy ulicy Mignon, 2.

8/5 1858 (13)

TOWARZYSTWO HISTORYCZNO-LITERACKIE

W PARYŻU.

założone 29 Kwietnia 1832 r.

Stosownie do artykułów IV, V, VI i VII Statutów swoich, dekretem Cesarza Napoleona III (d. 10 Czerwca 1866 r.) zatwierdzonych, Towarzystwo, na posiedzeniu ______________ wybrało Doktora Kajetana Stańskiego na Członka zwyczajnego w dowód czego, Rada Towarzystwa wydaje Mu akt niniejszy.

Paryż d. 25 Stycznia 1867 roku.

Członkowie Rady

Teod. Morawski

L. Bystrzonowski

L. Zamoyski

Eust. Januszkiewicz

Galiula



№ 65.

Prezes

W. Czartoryski



Sekretarz

Bronisław Zaleski

Impie Beillet, Quai de la Tournelle 35.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

MAIRIE DU IIe ARRONDISSEMENT.

DIPLOME OFFICIEL DE SERVICES RENDUS

SIÈGE DE PARIS 1870-1871

LA MUNICIPALITÉ DU IIe ARRONDISSEMENT à l'honneur de remercier au nom de ses Administrés,

Monsieur Stanski, Docteur Médecin,

demeurant à Paris Rue du Sentier No 22.

Pour son concours dévoué et persévérant pendant le siège.

Paris, le 15 Septembre *18*71.

LES ADJOINTS,

Roger-Dhostel, Fabre,

LE MAIRE,

L. Chouquet del.

Imp. Michel r. de la R. S. Mathurins 36.

15/9 1871 17

ŒUVRE INTERNATIONALE.

1870.  1871.

SECOURS VOLONTAIRE

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE, DANS LES AMBULANCES ET DANS LES HÔPITAUX.



Le Conseil de la Société Française de Secours aux Blessés et Malades des Armées de terre et de mer

Offre à Monsieur Le Docteur Stansky, une Croix de bronze, signe de l'œuvre, ainsi que le présent Diplôme, en souvenir des services qu'il a rendus, pendant la guerre, comme Médecin de l'ambulance de la Rue du Sentier N° 43.

Paris, le Deux Juillet 1871.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Cte de Beaufort

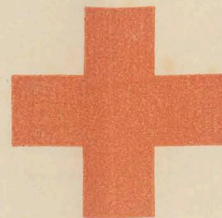
LE PRÉSIDENT,

Cte de Flavigny

LE DÉLÉGUÉ PRÈS LES MINISTÈRES DE LA GUERRE ET DE LA MARINE, VICE-PRÉSIDENT,

Cte Sérurier

OEUVRE INTERNATIONALE

1870  1871

SECOURS VOLONTAIRE

SUR LES CHAMPS DE BATAILLE, DANS LES AMBULANCES ET DANS LES HÔPITAUX



Le Conseil de la Société Française de Secours aux Blessés et Malades des Armées de terre et de mer

Offre à Monsieur Le Docteur Stansky une Croix de bronze, signe de l'œuvre, ainsi que le présent Diplôme, en souvenir des services qu'il a rendus pendant la Guerre.

Paris, le Deux Juillet 1871.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
Cte de Beaufort

LE PRÉSIDENT,
Cte de Flavigny

LE DÉLÉGUÉ
PRÈS LES MINISTÈRES DE LA GUERRE ET DE LA MARINE,
VICE-PRÉSIDENT,
Cte Sérurier

20

10

CABINET
du
MINISTRE
de l'Intérieur.

1re pièce
Vérifiée par le Maire du 2e arrond

Versailles ~~Paris~~, le 30 Octobre 1872

Monsieur, Je suis heureux de vous annoncer que, par décret rendu sur ma proposition, le Président de la République vient de vous nommer Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Une ampliation de ce décret sera prochainement transmise à Mr. le Grand Chancelier de l'Ordre, qui vous fera parvenir le brevet de votre nomination.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Ministre de l'Intérieur,

Monsieur Stanski Médecin à Paris.

22

GRANDE CHANCELLERIE.

Division administrative.

1er BUREAU.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le Grand Chancelier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur

Certifie que, par décret du vingt neuf Octobre mil huit cent soixante douze,

Mr le docteur Stanski,
Médecin à Paris,

a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, pour prendre rang du même jour.

Paris, le 12 Novembre 1872

Vinoy

Par le Grand Chancelier
Le Secrétaire général,
de Vaudrimey

Vu et enregistré
sous le n° 12087.
Le Chef de la Division,
Masson



24 (21)

Institut  de France.

Académie des Sciences.

Paris, le 16 Avril 1877

Les Secrétaires perpétuels de l'Académie

à Monsieur le Dr Stanski

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Académie des Sciences vous a décerné un encouragement de mille francs, dans le Concours Bréant, de l'année 1876.

Nous vous invitons, Monsieur, à assister à la séance publique qui aura lieu le lundi 23 Avril à 2 heures précises, pour y entendre proclamer le résultat des concours, nous saisissons avec empressement cette occasion de vous offrir nos félicitations personnelles et de vous témoigner l'intérêt que l'Académie prend à vos travaux et à vos succès.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée

Dumas Berthelot

Podróżi autopsji

Klementyny Hoffmanowa

23/9 1848 25

Resultat de l'Autopsie du corps de Mme Clem: Hoffmann

Je soussigné Docteur de la faculté de medecine de Paris et declare avoir ouvert le corps de Madame Hoffmann le 22 de ce mois a une heure de l'apres midi, 36 heures apeupres apres la mort.

A l'exterieur je n'ai trouvé qu'une grande deformation de la poitrine par suite du rachitisme, et sur le dos et les cuisses des larges marbrures noires comme on en voit chez les personnes mortes d'asphyxie. Les bras et les jambes etaient en outre fortement oedematiés.

A l'ouverture de la poitrine on voit que par suite de la difformité des parois thoraciques ainsi que du deplacement des

organes abdominaux qui en etait
la consequence, on voit dis jé, la
cavité de la poitrine diminuée
au moins de la moitié dans son
diametre vertical, le diaphragme
repoussé par le foie remonte tres
haut et retrecit d'autant
l'espace qui devait etre occupé
par les poumons. Le coeur qui
du reste ne presente aucune
alteration organique est deplacé,
il est situé exactement derriere
le tiers superieur du sternum
sa base atteint presque le niveau
de la fourchette de cet os.
Les deux poumons logés dans
des cavités tres retrecies presentent
des alterations suivantes, le
droit adhère dans toute son
etendue a la paroi thoraxique
a ce point, qu'il est impossible
de l'en separer, ces adherences
sont le resultat d'anciennes inflammations
il est en outre comme celui du
coté gauche gorgé de sang noir
comme cela s'observe chez les

malades, qui meurent avec une grande gene dans la respiration il offre en outre à son sommet dans une certaine étendue des indurations noires et grisatres lesions qui etaient probablement d'anciennes date le reste de ce poumon comme celui du coté opposé etaient parfaitement sains et permeable à l'air. On observait seulement sur toute la surface du poumon gauche des taches formées par une substances blanches solides d'un millimetre au plus d'épaisseur ne paraissant pas s'étendre au dela de la plevre, peutetre pourrait on considerer ces taches comme des indurations squirreuses de cette sereuse et comme cause des douleurs dont la malade se plaignait depuis si longtems dans le coté gauche de la poitrine.

Dans le ventre le foie la rate et les reins etaient parfaitement

sains, l'estomac était exempt
de lésion, les intestins étaient
rouges et fortement injectés
ce qui ne pouvait être qu'un
effet cadavérique, la malade
n'ayant nullement souffert
du côté de ces organes pendant
la vie. La matrice avait son
volume et sa forme ordinaire
sa face antérieure présentait sous
le péritoine un corps fibreux
du volume de la moitiée d'un
oeuf de pigeon, son col offre
encore des traces très évidentes
d'un petit polype, qui a été
~~arraché~~ extrait par moi pendant la vie
et qui présentait à cette époque
la longueur de deux centimètre
à peu près et la grosseur du bout du petit
doigt. Les ovaires et les trompes
avaient leur conformation et leur
structure normale.

Comme on n'a observé aucun accident
du côté du cerveau la tête n'a pas
été ouverte.

Paris le 22 Septembre 1845 Stanski

Reflexions

Lorsqu'on fait un rapprochement des accidents, que la malade a éprouvé pendant la vie, c'est à dire une grande gêne dans la respiration, qui était le symptôme prédominant et qui dans les derniers jours arrivait par moment au point à ammener l'assoupissement, si l'on rapproche ces accidents des lésions que nous avons trouvé du côté de la poitrine et que nous avons relaté plus haut il devient évident que la malade est morte asphyxiée lentement. Certes s'il n'avait existé que l'une ou l'autre de ces lésions, elle n'aurait probablement pas troublé d'une manière bien sensible les fonctions de la respiration, mais toutes

reunies chez une personne avec
une mauvaise conformation d'aucy
deja affaiblie par deux operations
graves, arrivée a une epoque
ou se produit une si grande
revolution dans le corps chez les femmes, elles
ont ammené peu a peu un
trouble dans les fonction
respiratoire, auquel l'organisme
n'a pu resisté.

Paris le 23 Sept[bre] 1845

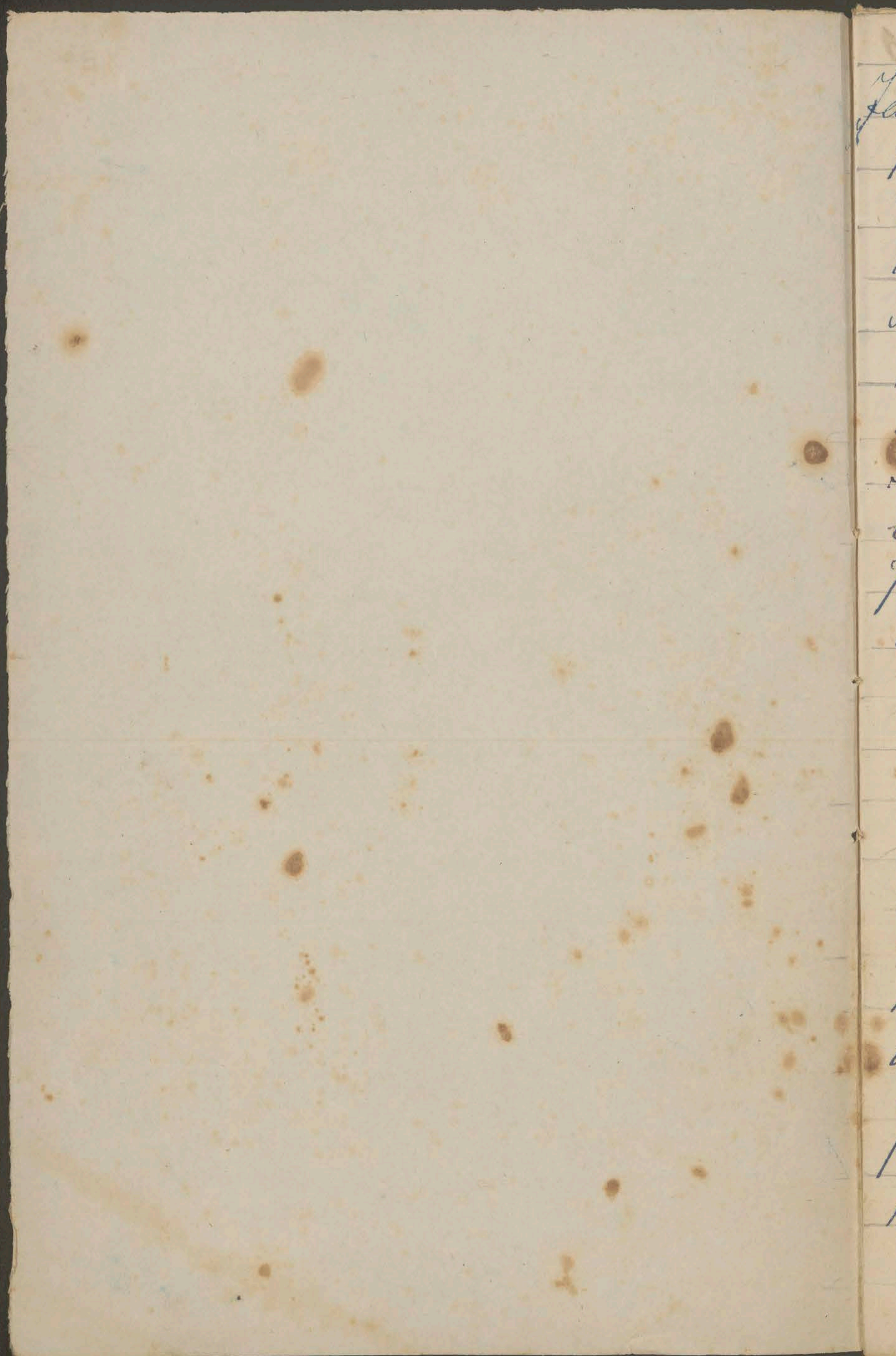
Stanóski

Rachunki
wpływów
Księstwa Słuckiego

28

Rentrée de 1855.

11800
5900 wegida



10876 + 4659 | 541

Janv		
1	Dyben Cong	18.
3	Denis	23
"	Draiouch	100
5	Jangeon	16
5	Pepin	55
"	Cholet	16
"	Bangers Perrin	1000.
6	Id.	300
7	Machut	40
8	Despeaux	150
"	Morska	100
"	Grezgen	50
"	Jorny	15
9	Durand	20
9	Yirun	27
"	Hurst	40
10	Contant	84
11	Zolesky	127.
"	Delahounde	15.
13	Martinolt & G	115.
14	Lebbach	3
		2346

Janvier	Report	2340
15	Martha [illegible]	40.
16	[illegible]	8.
17	Dravour	600
d°	Gay	60
d	[illegible]	50
18	Lambert	430
22	Epine Cons	6
d	[illegible]	110.
d	Lambert	35.
d	Moranck	106
23	Con	3.
26	Rob[illegible]	4.
27	[illegible]	3
30	[illegible]	20.
d	Dubois	4
1 fevrier	Pirot	45.
d	Jeton	29.
4	Grade Lemoine	19
d°	Beaupoint Bezio	15
11	Lemloson	10
12	Lou[illegible] Con	128.
14	Lelivre	200
		4191

	Report	4191
16	Dépôt Lemelin	8
19	[illegible]	6
22	Dom	2
24	Rampalle	260
26	Cons	7.
27	Drue	7
3 Mars	~~[illegible]~~	75
6	Formel	126
7	Cons de com	16
8	Decam	10
11	Lemelin	6
12	Germain de vie G	32
6	Lamain Charbon	39
5	Com	5
13	Menuel Com	8
21	Lenoel A C	6
25	Grumbart	110.
26	Cons	4
27	Clement	14
29	Lebel A C	37
	1 Avril	4969

Avril	Sous.	9.
2	Badetter Lemule	9
10	Cur	21
12	Despeum	150
15	Lemu Degbrauly	43.
18	Cons	8
6	Cons	7.
19	Rifses	17.
21	Mon	100.
24	Bosi Lemle	8
28	Pissot Salle	18.
5	Bull	40
2 Mey	Wwwerle	8.
4.	Lemeleup Cons	13
6	Cons	9
7	Laru	80
8	Lemmtel	3
9	Belleard	36
9	Gervais	50.
14	Societé	100
17	Begis	100.
18	Morat	100
5	Lieta	5
		919

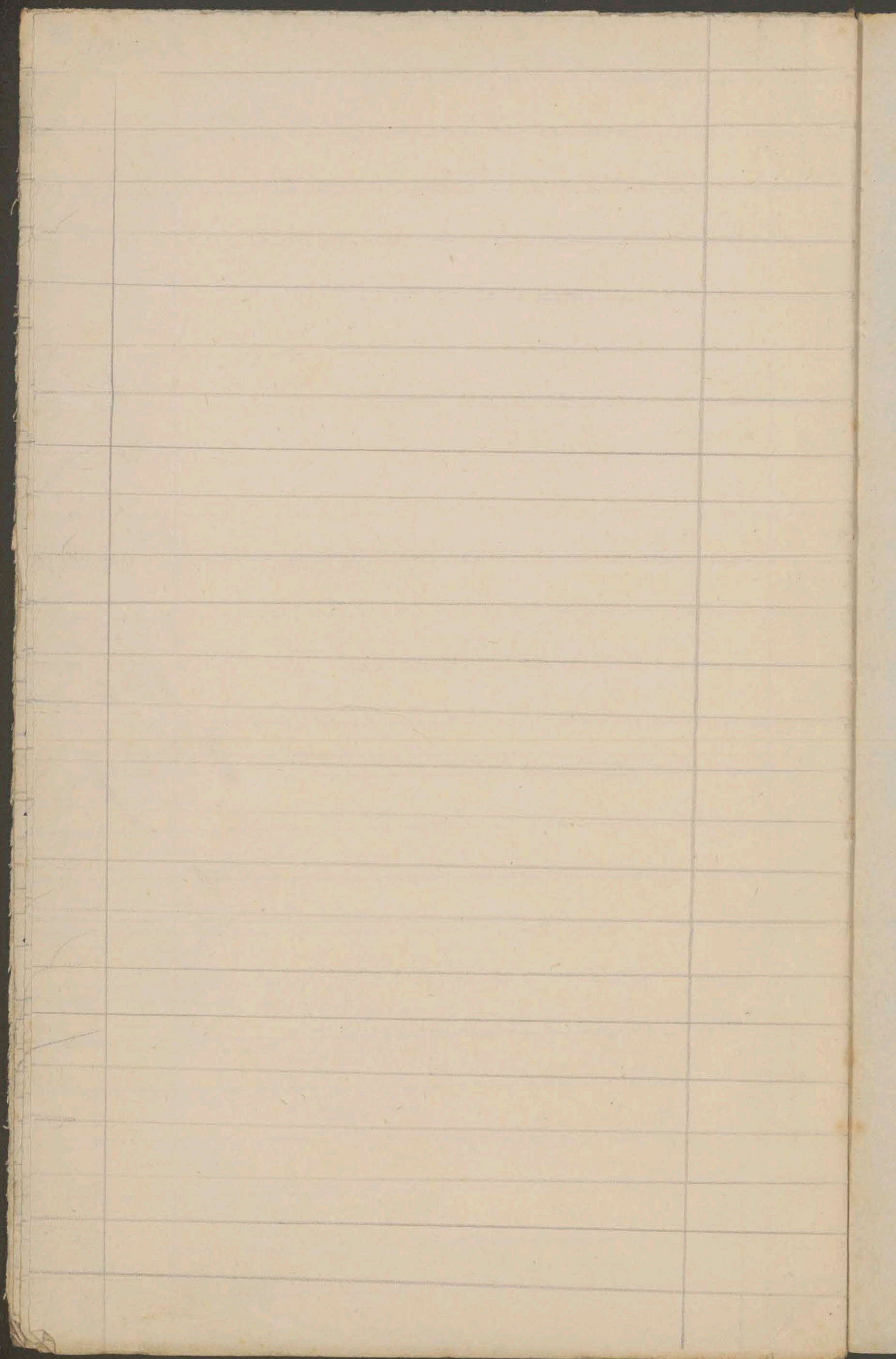
N°	Rapport	929
23	Bourgeois-Bey	82
24	Cons	10
25	Bruel	20
27	Naz	16
29	Cons	5
4 Juin	Jaugeon	60
5	Vidat	4
8	Chaintrau ...	10.
13	Cons	7
14	Pepin	50.
15	Cons	20.
17	Brusson Cons	16
21	Dolu	20
22	Veil & Chesnard Large Cons	8.
30	Prunier	106
	1 Juillet	1340
1 Juillet	Thiercy	4
2	Langelan	50
3	Chabau	15
5	Vaumelgay	3
6	Obl V P.	1000
8	Lebel	5
		1077

July	Report	1077
10	Hoch Com.	7.3.
13	~~Quinette~~	300
16	Moral	100
5	Dispensaire	150
17	Confession	18
21	~~Visit Obj~~ Collet	15
23	Lebenmerai	6.
30	Gilz	450
31	Thurm	18.
3 Août	Dreutz	40
4	Grunfeld	40
5	Brammeb	6
11	[illegible]	100
20	Cons	10
21	Andri	20
24	Denis Cons	7
28	Cons	7
1 Sept 6	Vit[illegible]	14
4	Cons	10.
5	German	75
6	Cons	7
7	Perugin	6
		2249

	Report D	2249
16	Sous	8.
"	Lelievre	200
15	Gervais	10
19	Antoine	875
21	Brzozowski	8
22	Denis	60
23	Boulanger	10.
26	Brzozowski	8
28	Brzozowski	5
29	[illegible]	40.
"	Collet	15.
30	Brzozowski G	12
	1 Octobre	3500
Octobre		
1	Mast	3
"	Cif[illegible]	33
2	Brzozowski	5
3	Hol[illegible]	30
4	Brzozowski A	7
6	Comp Br[illegible]	15
9	[illegible]	75
10	Brzozowski	5
		173

[illegible]	Reg. [illegible]	175
14	Brron	9
18	Dispens	150.
21	Con	3.
22	Gabriel	40
24	[illegible] Con	7,
29	Bam lonsas	6
6	Welsch	3
8	Courtem	17
9	Cons	10.
12	Louis	100.
17	Cons	3.
19	Schebler	250.
22	Leon	100
25	Chems	16
27	Fagard	69.
28	Louis	24.
29	Chollet	18
1 Dc	Moras	100
4	Wolf	10
5	Welsh	3
11	Chemm	15.
12	Pij	12
		1166

Dcb	Report	1166.
14	Cory	3
"	Thimbault	400
17	Renta	65
18	Dupont	9
19	W	3
21	Lesart	24
22	Zolen	8
"	Const	5
24	Rivera	20
30	Cory	6.
31	Leloua	200.
"	Deacont	100
		2009



1858

Recettes de 1858.

17500
6390 wyd

Janvier		
2	Hurel	50
3	Zarzyk	50
4	Imbert	1000
d°	Noblet Louis	15
5	Drouin	200
d°	Jusselin	77
7	Jauzeau	50
8	Pensionnat	50
11	Lamothe	19
12	Lasucha	60
14	Delahaye Lallem	29
16	Lebel Louis	16
18	Paris	200.
d°	Hocq Martin	56
25	Cuz	4
28	Tonnet	180
d°	Draimez	100
29	Durand Mouzet	19.
1 fevr	Huré	300.
2	Louis	8.
11	Merlin	12
d°	Tory	50.
12	Delessement	45
		2587.

1er	Report	2589.
12	commandLaurent cour	29.
d°	Domange	210.
14	Louiho	100
15	cour Passy Levy	20.
18	cour	14.
22	Lambert	1000.
23	cour	10.
d°	Laurin	622.
26	Zubert	30
1er Mars	Lecuit cour pelletier	8.
4.	Juteril	108.
5	Levy cour	18.
5	Lecuit Letoula d° 6	18.
7	Augment Passy	87.
9	cour Lecuit	10
13	Lecuit d° 7	7.
15	cour	7.
16	Lecuit cour	7.
17	cour Lebel	8.
18	Michel cour	10.
20	cour Lecuit	23.
		4935

	Report	4935.
20	Hure	300.
22	Badolli	10
24	Grapinett	10
25	Welsh Lecrit	16.
26	Lenoir	600
27	Kuhns Cons	18.
3.	1 Avril	5889.
1	cons ~~pensmo~~ Lecrit	82
2	Cons	19
6	Coin	4.
7	Pension Michel	80
8	Lecrit cons	18
12	Welch	3.
13	Lecrit Cons ~~Henrio~~	10
Id	Henriot	15
14	~~Hotel~~ Hain	36.
17	Lengelan	50
18	Lamand Cons	96.
20	Lecrit Cons	10
23	Jamih	10
24	Lecrit	5.
		380

	Report	380.
26	Conty	8.
27	Kutzger Conz	10.
28	Cor Leunt	7.
1 Mai	Leunt Cie Conz	20.
3	Diamant	200.
4	Hebert Louz	18
5	Imhof	25
5	Leunt Cie	8.
6	Kubick	120.
10	Fourke	100
11	Leunt Conz	7.
13	Passy Conz	14
17	Leunt Conz	7.
18	Morant	100.
20	Gerard	30
24	Denol	5.
31	Leunt Conz	8.
1 Juin	Coupe	5.
2	Gerard	20
4	[illegible]	12
5	Delahaute	69.
7	[illegible] Leunt Conz	307
		1480

Juin	Cheppart	1480.
9	Devoltz	60.
10	Lanceloty	627.
14	Levit	5.
17	Lebrun	100
18	Pennmont	50
19	David	21
"	Chappe	10.
21	Levoit	5.
22	Diezomy	200
"	Torry	47.
23	Belleirly	10.
27	Chaintron	10.
28	Levoit E	7.
29	Nomar	20
		2652
	1 Juily	
Juily 1.	Picot	26.
2	Nomailay	22
2	Garat	15
"	Coucy	10
3	Lavorge	32
4	Chemitra Gruftsllh	88
"	Dombray	66
		285

Juil	Report [illegible]	258.
5	Banque [illegible]	1002
5	Midi	29.
10	[illegible]	20
14	[illegible] D	16
19	~~[illegible]~~	7
26	Louis [illegible]	56
30	Levit	9.
2 Août	Dedon [illegible]	18
7	Petersberg [illegible]	28.
10	Louis [illegible]	100
12	[illegible]	100
17	Levit	5.
19	[illegible]	300
21	Arnoult	125
21	Levit Co	7.
22	Levit	5.
23	~~[illegible]~~	20
23	~~[illegible]~~ [illegible]	2.
27	Garnier	20.
28	Deliot	121
29	Dulau	22
30	Mullerot	6
		2163

40

	Rapport	2163.
2	Belitzer et E	17.
5	Welsch	8
6	V. de Lacy	105.
7	Goujon	9.
10	Janet	10
12	Welsh Cours	8.
20	Goujon Cours	17.
21	Courtois	40
24	Mobilier	4077
25	Mac =	40.
	1 Oct 6	6495
Oct 6		
4	B. cours	229
7	Cours	12
8	Cours	40
9	Thomas	44
13	Roch cours	23
21	Lasuch	80
27	Cours	40
28	Cours	8
2 Nov	chez Thomas	15
		693

Nov	Report	695.
3	Coix	6.
8	Cousin	9.
13	Louche	58
16	Don	4
18	Cox	8,
19	Garot	50
21	Wyalont	20
22	Bourry	16.
23	Cox	9
24	Fredriq	7
26	Gousse Cory	20
2 Dec	Mr Lee	1250
3	Lezard	80
9	Cory	9.
13	Stump	30
15	Rousseau	10.
16	Wyst	30
20	Balin	60.
17	Cory	17
22	Cavalier	20
27	Shown	60
		2468

	Rapport	2468
28	Chantaon	5.
31	[illegible]	122
	31 Déc	2595
	Dépense le 1 avril	1900,70
	1 Juillet	1672,""
	1 Oct	1447,10
	31 Déc	1370,40
		6390,20
	Rentrée 1 avril	5889
	1 Juillet	2652
	1 Oct	6495
	31 Déc	2468
		17,504
		6390
		11114

Planu

le 4 Jeun 500

Rentrées de 1863.

19800
9219 wyd

2 Janvier	Obli romain	450.
d°	Zaverg[illegible]	100.
	Pension cour	77
5	Dupuis	6
6	Obligation ville 1852	750.
8	Cours ture	6.
9	Pension	75
d°	Hotel Lamb	355
10	Cours	8
11	B[illegible]	140
17	Gardé	100
d°	Martin Beautruch	100.
d°	Sailly	14
19	Cour	5.
d°	Laverge	90
20	Lamain	12
d°	Société du Mail	74
21	Merlin	80
d°	Cours	5
d°	Pasquier	150.
22	Ryhau	10
24	Quinette	28.
d°	Rodett	50
		2595
5	Cour	5
		2600

Jan	Report	2600.
24	Pasky	60.
25	Jaugeon suisse Cour	59
d°	Graber	9.
27	Cour Ryka Ouvrier	10.
28	Gros	20.
d°	Damich	48.
d°	Bomsel père Cour	108.
d°	Bomsel frère Cour	118.
29	Ververheyen	30.
31	Pasteyer	100
d°	Cour	10.
2 fev	Cour	10.
4	Cour	20.
6	Durand	38
d°	Constantin	20
9	Lambert aîné	100
d°	Krzyzanek	20.
16	Bersch Cour	150.
22	Jäger Hock	48
d°	Charles	245
d°	Frederic	100
		3925

Fevr	Report	3927
24	Lokolaly	190.
26	Cons	9.
3	Tonnet Con	137
Mars 4	Noblot	10
5	Intérêt obligy Cons	169
7	concierge ordres fumier Cons	8
10	Tyszki	120
13	Cons	9
d°	Cons Bazic	7
15	Beerth	150
16	Cons	8
17	Cons Zelli	7
23	Cons Chalony	16
24	Haller Cons	6
26	Cons Gue.	10
30	Guerard Cons	14
	1 Avril	4788
2 Avril	Cons Nolaty Berthet	109.
3	Ravier	12
4	Cons Chalgy	5.
5	Genoux	12.
d°	Cons	5
		4931

143

Aout	Rapport	~~1931~~ 1443
6	Jutert ordeau	3000.
"	Rateau Cour	14.
7	Descourch	30
"	D°	10.
8	Jushter Cour	78
"	Baurache	16
"	Massé	30
10	Descours	30.
"	Demb	10
11	Morash	100
13	Cour	9.
15	Bertz	140
16	Albinot	20
18	Cour D°	19.
21	Cour	13.
22	Balin Cour	68.
23	Humbert	60
"	Veuve Deshombeau	1200
28	Louée du Mois	82.
29	Commission Cour	8.
30	Frederic	7.
		5076

Mai	Report	5076.
2	Coms	9.
6	Vanguelm Com	16.
9	Cotton	40
11	Sonnt. Des amis de presse	100
15	Com	10.
9	Matthan	120.
22	Jubet Ort. nono Com	286.
23	Levaud Madrid	14
24	Epstein	200
26	Lew Com	8.
27	Merlin	18.
1 Juin	Heby fils	100.
2	Kafziger	10.
4	Biela Com	9.
6	Barton	30.
9	Dietz Com	10.
10	Bergheim	300
15	Belza Com	19.
17	Hof Com	20.
24	Com	6.
25	Com	4.
		6410
27	Despaux	60
	1 Juilly	6470

1 Juil	Cons	9
D°	Imbert romaine et coton	750.
D°	Cons	8
3	Moreau	100.
4	Imbert Ville	700
D°	Schneider	120.
5	Imb ~~[illegible]~~ pal Cons	79
14	Cons	7
18	Cons	10
21	Cons	18
23	Cons	9
24	Bouch du Mail Cons	154
25	Cons	4.
26	Garçon de M.	4
29	Pépin Cons	12.
30	Dorsu	130.
31	Génova Cons	15.
1 Août	Jurcon	9
3	Cons	18
7	Cons	6
8	Cotton Cons	36
10	Louer des armes [illegible]	100
13	Oshein	100
		2396

	Report	2398
13	Cany	9
20	Othenin	40
d°	Cany	8
29	Cany ~~Chaum~~	10
27	Cany Chaux	18
30	Vauthier Cany	8
31	Toupous Ottomin Cany	2.9.9
4	Cany	18
d°	St Mauris	10
4	Oblig Volly Cany	168
1	Dufour	60
8	Gluckbi	20
10	Denever J Gluckz 6	19
d°	Avezeum	70
d°	Meheux Cany	18
11	Tournier Cafe	9
12	Belibr	18
14	Girard Cany	24
21	Hof @ Frenz	40
23	Marol Cany	28
26	Berthin Cany	17
28	Dernoy	10
	1 Octb	3289

10	Robert	6.
2	Mernier	9.
3	Pension Port	79.
3	Lory	10.
4	Thomas	27.
5	[illegible]	10
6	[illegible]	25
10	Demoor Lory	26
11	Delahourde	130
13	Obligat M: romain	241.
14	Lory :	20.
16	Lory	7.
d°	Roos	40
21	Melard accont	40.
22	Noel Lory	26.
d°	Hardy Lory	8
~~23~~	~~Vat oeuf~~ 26 Bellcard	70
28	Vente des act nouvelle Lyon	1451.
29	Interet des act orden nouvel	284.
30	Soulte du Mail Lory	136.
2	Lory	20.
6	Interim Lyon	1209.
7	Interim Vallé	77.
		4156

Nov	Rapport	4156
7	Dagny	8
9	louche de reunie Pier	100
11	Dron Cour Chalazi	9
17	cour	15
18	7^{tre} de l'ecriture	30
19	cour	15
21	Drap	25
d°	Vanley	5
22	Denevers cour	24
23	cour	8
25	cour cousin	9
29	Dechun Richier Belg	14
2 Dre	Martin cour	6
3	Vanley	5
6	Labarh pepin	14
7	Vanley Xavier	9
11	cour de des Jeunes 93	7
12	cour	8
13	Petion	8
14	Preston	10
15	cour	10
17	Mar	7
		4501

Дек	Перенос	4504
19	Обед	57
21	~~[illegible]~~ Извозчик ночь	8
23	[illegible]	5
24	[illegible]	14
30	[illegible]	5
		4593

× Polaincoff
× Piengzeb
Pujzard 2 cy
Leucreut 3 cy
~~Nogat 2 cy 11 f~~
Thiériet 3 9 f
Passy rep 47 f
Auderich 6 cy 18 f 29 Dec
~~Gabilcort 24 f 3 Janv~~
~~H. Lamber 31 350~~
~~Seilly Quincad 23 f 4 Janv~~
~~Leorth 5 15 f 4 Janv~~
~~Tournet aux Briches 364 9 Jan~~
~~A. Jaugeon 23 cy 68 + 10 + 40 f~~
~~Nicolas~~ 4 cy
Sylvain Riden 3 lon
Brunem Qir a Paris 16 aux Sterns 125 f à 12 fcs
~~Dufosse 5 cy 25 f~~
~~Dubouly 1 cy~~
Cusin & Turgot 1 cy
~~Jean Hoch 12 cy à 36 24 Janv~~
~~H. L. 70 cy~~
~~Hebert frere 1 cy~~
Cornnier 4 cy
Corneige 37 bis Lenter 1 cy

Duboulay 1 ez

~~Depuiet 16 ez 48 f 16 f~~

Lambert Bizez 19 ez

~~Bonnelpere 3 ez~~

~~Henderson 5 ez~~

~~Henderson 40 ez~~

~~Hoeby pere 8 ez 29 Juin~~

~~Bonnel fils 5 ez~~

~~sectBonnel 2 ez~~

~~Querinette 9 ez 27 f~~

Cholet 4 ez 12 f

Godefroy 2 ez 6 f

Gervais Passy 4 ez 40 f

Bresson 1 ez

~~Lezard 5 ez 15 f~~

Lokolo 31 ez 1 dellmels

~~Daniel 25 ez 120 f le 24 Juin~~

~~Lochets 1 ez 2 ez 11 f 24 Juin~~

Lemand fils 3 ez 9 f

Cros 7 ez 2 flbain 55 f 17 Juin

~~Bouache 8 ez aout 11 m~~

~~Martin Beaubeaut 3 ez 20 f~~

~~Delahourde reste 44 f~~

~~Dormey 34 ez Operis 202~~

~~Ch Ridan 1 cy 11 f 01~~

~~Delot 2 cy 29 fam~~

Bariant 1 cy

Cavalieri 4 cy

~~Jouzeaffe 5 cy~~

~~Langlais 5 cy~~ 25 f

~~Baude 8 cy 40 f 16 fam~~

~~Hebert fils 39 cy 137 f~~

~~Landrieu 2 cy 6 f~~

~~Mager Mourat~~

Chappart 2 cy

~~Confourier 5 cy 15 f~~

~~Hache 2 lcy~~

Chez Clemart

~~Vaeguatte 1 cy + 2 cy~~

Huby fils 2 cy + 1 lcy

Chez Herzoi 1 cy + 1 lcy

~~Tyzhuo~~

Durand Velly 18 cy 3 lcy 60 f

Lorney mere 10 cy un Leger 35 f

Genovaz 1 cy de nuit + 1 cy

~~Schneider 41 cy 123 f 10 fam~~

~~Laurent 2 cy 6 f~~

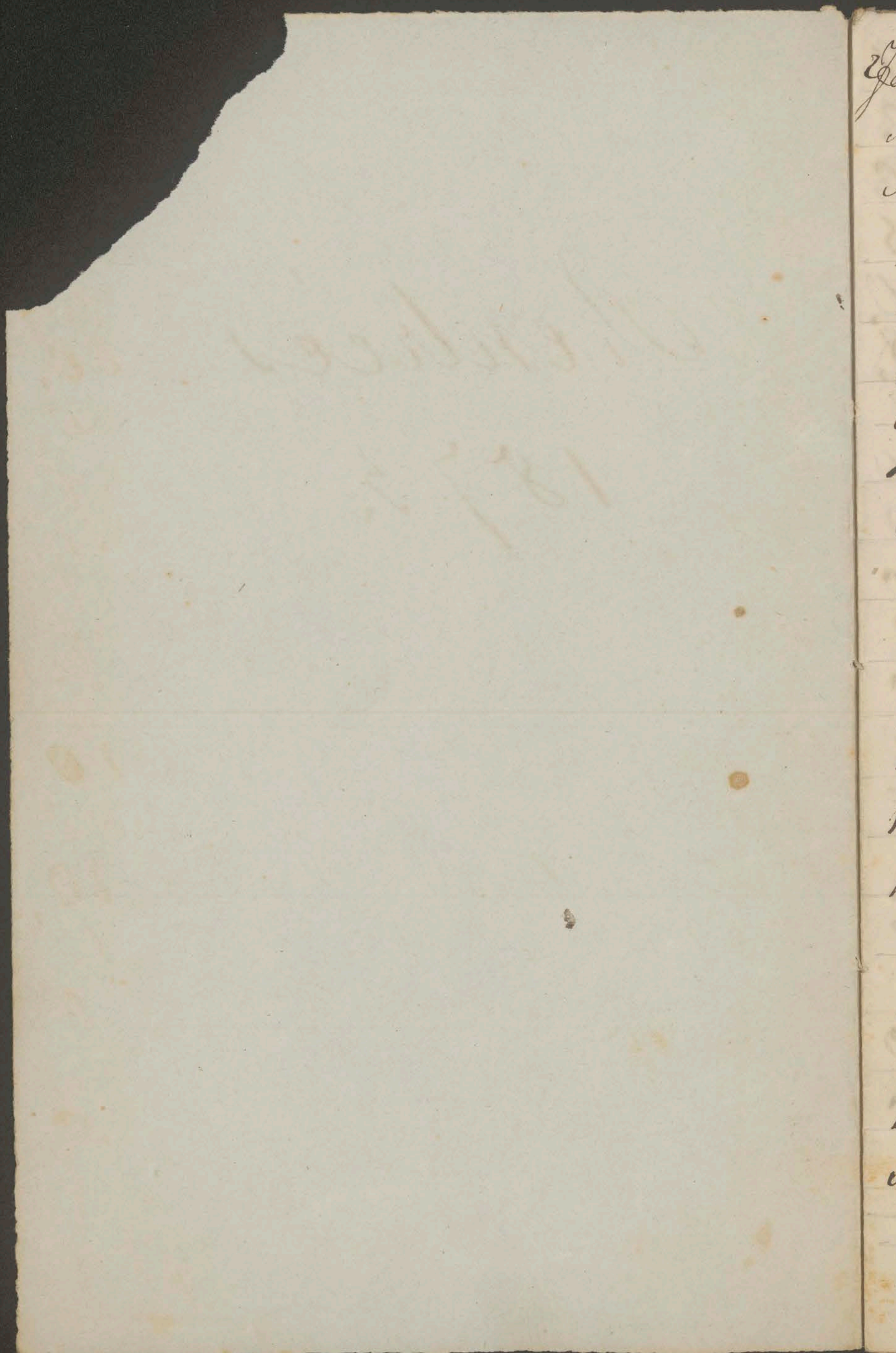
~~Chanin 4 cy 12 f~~

4780
6470
3289
17547

~~Wolk 22 octobre 12 4 27 Janv~~ 15
Kozlock 9
~~Pfeffer 8 22 f 29 Janv~~
~~Napoli 6 f 10 Janv~~
Thomas 37 r de Launay 3 9
~~Langevin 23 29 Janv~~
Despens 1
Lepegue 29 parfaits 2
~~Noel 2~~
~~Bondeaut et Barbe 6~~
~~Ullmann 16 6 f~~
Humbert 1
Lenoir 1
Retwin 1
~~Hoffmann 5 2 f~~
~~Hab. Lamb. 7~~
Gerhard 25 bonnes le 10 Janv 13 f
payé 30 f
~~Termann 4 27~~
~~Daten bof 15 Janv~~

Rentrées
1873.

23500
9520 wijd



2 Janv	Renk Auten	257
d°	Oblig Lomber	258
d°	Cons	9
2	Ollem Viller	192
d°	Wolff	40
3	Parass ~~Hermelon~~	60
d°	Cousson Tedier	20
4	Mᵐᵉ Thommeret	24
d°	Ricard Voron	31
6	Madalen	11
d°	Bieler	27
7	Mᵐᵉ Martin-Beart	9
8	Jaugeon Cons	28
10	Hain	48
11	Strauss Consul	20
d°	Consult	15
13	Fourelen	6
d°	Deissetto	41
14	Elisten	5
d°	Vendee bouli parseen 6	32
		3919

	Rapport	2919
15	Negret	220.
d°	Coufourn	50,
d°	Camus Conseil	15
17	Monaman	20,
d°	Louis du Mail	178,
18	Soeur de Dreux	5
d°	Grand Desfamil	20
d°	Amantin	20
d°	Moreau	400
20	Crouet	115
d°	Chanez	5
d°	Chenu chez	50
21	Cous	18
22	~~Richard Guenette~~	37.
d°	Mme Richard	12
23	Louis Philbert	119
24	Mr Ch Ridan Cez	38
25	Charbin Cham	5
26	Glore	10
		5256

	Report	5256
27	Daniel Max	20.
28	Brunnent Lemesle ch Herby	58
"	Conrat	37
31	Villeby	87
1 fevr	Lavillan Chalon Con	18
2	Guertin Villett Con	8
3	Galleran	48
6	Arnoult	125
7	Mr Garnier Con	86.
10	Guertin Villett Con	32
"	Woron	10
12	Daley Con	13
13	Guertin	5
14	M Vanderh	90
"	Geran	6
15	Louis Ouron	6.
"	Ed Lam	30
"	Hooch	118.
		6056

54

	Report	6056
17	Boulangerie	20
d°	R. T.	300
18	Consts	16
19	Grossmère Isaï	20
20	Fumeron	15
21	Vaccin Bouchaud cons	38.
22	Simon Cons	46.
27	Reprises	230.
d°	Brosses	5.
28	Cons	5
3 Mars	Cros Amer	28
5	Guyneh	20
5	Cons	14
d°	Oblig de la Ville	2134
6	Cons	8
5	Despeux	230
5	Voronin	10
7	Vandel	85.
8	Fumeron	15
		7612

	Rapport	7612
9 Mars	Depradi Cons	8
11	Cons	Fruits 8
13	Confr Con	38
20	Cons	9
22	Cons punch	8
26	Lion Con	24
27	Contes	120
d°	S. Ridan	35
	31 Mars.	7842
Avril		
1	Oblig. Otto	730
d°	Cons	10
d°	Cons.	11
1	Chemd f Otto	30
d°	Lemaire	120
2	Cons	7
3	Abonnement	70
d°	Joran	20
d°	Voronin	10
4	Act Orteli	1773
		2801

Avril	Report	2804
5	Cousin	10
9	Bourse[illegible]	9
14	Anton[illegible] Con	18
15	H[illegible]	20
16	M Aron Con	8
17	Hotel Calais Weil Con	48
19	Sausse	18
20	Pichon	6
21	[illegible] Bruno	8
23	Lu[illegible]	24
24	Loty [illegible] comm	178
25	Mathbei	10
"	Modiste Con	9
26	Hebert pere	30
28	Quetin Con	11
30	Lapellet[illegible] Quetin	10
2 Mai	[illegible]	5
3	P. L. M.	1927
"	Quetin	5
		5158

Mai	Report	51 88
4	Auby Con	18
6	Con	9
8	Con	9
8	Con	8
10	Con	9
11	Con Brechy	8
13	Louette du Mont	13 8
5	Cons Bount	7
5	Confour	5 0
14	Voron	1 0
16	Rente Con chaliy	3 2 0
17	Con	9 8
18	Depardi Cons	8
20	Con	7
28	Forestin	1 0
28	Chollet	5 9
5	Tonnet	5 0
29	Javal Con	8
4 juin	Con	6
		58 92

Juin	Rapport	5892
5	Pellilan	8.
6	Voron	10
8	Cretict	40
10	Vimont	18
11	Menitmot Con	8
14	Coupé Con	8
15	Dumouvel Con	18
16	Cons	8.
17	Cons	6.
18	Hebert Con	33
19	Coupé	10
21	Coupé Con	15
d°	Drevo	10.
23	Guetin	5
24	Guetin	5
26	Guetin	5
d°	Puget	30
29	Deparde	5
	31 Juin	6134

Juil		
1	Renti autri	258
"	Lambardy	255
"	Obly Otto	1965
"	B[illegible]mbonne d	690
"	Vill[illegible] Com	36
3	Cardon Com	9
5	Voron	10
6	Pasint Com	10
9	Zarengel	30
"	Com Cgrifu Com	18
14	Com Guiot	8
22	Com	8
24	Com	8
28	Alleman	5
27	Crass Flick	20
29	Soun Lo Mart	182
30	Voron	10
31	Villy d Day	86
		3608

Aout	Reporté	3408
5	Cons	9
6	Morcouch	300
7	Cons	9
9	Philantrop	210
15	Cons	28
16	R. Ex	200
"	Cons	8
18	Villes S S	217
22	Cons	9
"	Cons Bouget	18
27	Fournier	7
3 Sept	Voiron Cler	19
6	Cons Boulil	8
"	Cons Girard	19
11	Lion	10
"	Esculier	60
15	Cons 1	8
21	Con	6
	30 Sept	4973

58

Octbre	Donné	F
1	Oblig: et lots Ottomans	841
d°	Cours	20
d°	Dupuis Cours	18
d°	Cours	4
d°	Chaix Cours	18
2	Cours	8
3	Cours Voron	29
d°	Orléans	970.
6	Cours	16
9	Ottoch Cours	26
10	Cours	8
11	Cours	10
12	de garde Vercey	8.
14	Lots d'Autriche	169
d°	Cours	8
17	Hotel Chanzo	10
20	Lyon	926.
21	Mme Bourget	29
		3119

oct 6	Deppoort	3119
22	Rente commune	306
24	Medecksfar	10
26	Lypmans loon	14
27	loon	11
1 Nov	loon	8
3	loon spire	5
4	Lambert Voroom	65
5	loon:	11
6	loon Grosfier	8
7	loon	6
8	Jaet at Lrantmen loon	68
10	loon	6
14	Mart	154
5	Benjamin	25
12	loon	20
15	Plankhol loon	15
Dec 14	Vanderkinmer	300
24	lenxembe	360
		4505

1880 Dec

m de Numéraire 36 — 5

Desparde — 8

Verger — 8

N.

24 Heyman — 25

Cardinal Con — 8

27 Courtat — 20

28 Guiot Passy — 8

29 D. Ouvré Con — 8

6 D. Bounda — 180

Varam — 10

8 D Blanchet Con — 6

13 " Con — 6

17 Hirsch Con — 9

19 Drog Con — 13

22 Laurent — 12

" " Con Vimar — 35

24 Vimond

= 369

31 M 7842
30 J 6134
30 M 4993

kontrakt wydania
prac Stańskiego

60 (16)

Entre les Soussignés

+ Joseph



Mr Alexandre Antoine ~~George~~ Massé propriétaire d'une maison sise à Paris rue du Sentier 22 y demeurant, d'une part

Et Mr Gaetan Pierre Stanski Docteur en medecine, demeurant aussi dans la dite maison rue du Sentier 22 d'autre part,

a été dit et convenu ce qui suit:

Mr Massé fait bail et donne à location à Mr Stanski, ce acceptant, pour six ou neuf années consécutives, a partir du premier Juillet mil huit cent soixante huit, au choix respectif des parties, en s'avertissant réciproquement six mois avant l'expiration des six premières années, le bailleur se réservant le droit de mettre l'écriteau pour la location durant les six derniers mois de l'époque à laquelle le bail prendra fin, les lieux ci-après designés, dépendant de la maison rue du Sentier 22 et situés au deuxième étage au dessus de l'entresol, et qui ont pour entrée la grande porte à gauche sur le palier,

1° Antichambre, éclairée sur la cour par une fenêtre sans jalousie, carrelée en carreaux de liais et marbre noir (dans la frise de ce dallage dix bandes sont fêlées, quatre carreaux de liais sont cassés ainsi que sept en marbre). Dans cette antichambre deux cabinets dallés de même, dont un de dégagements et un d'aisances, fermés par des portes pleines avec carreaux dépolis, celui de la porte du cabinet d'aisances est ouvrant. La tablette du siège du cabinet d'aisances est en mauvais état. Dans cette antichambre à gauche de la croisée une tablette en abattant. Le plafond de cette pièce est lézardé. La cuvette en faïence et la soupape du cabinet d'aisances sont en bon état. — La porte d'entrée de l'appartement est garnie d'une serrure à pêne, deux tours, munie de deux clefs.

2° Salle à manger, éclairée sur la cour par une fenêtre sans jalousie, carrelée comme l'antichambre. (Cinq

frises du pourtour sont felées, six carreaux de liais et treize de marbre noir sont cassés). Dans une niche un poële en faience avec tablette en marbre ayant une felure, le tuyau de faience a aussi deux felures — a droite et a gauche du poële deux grandes armoires en pan coupé a deux volant semblables aux portes, dans l'armoire de droite cinq tablettes, dans celle de gauche trois tablettes — A droite du poële une armoire plus petite a un vantail, contenant cinq tablettes. Le plafond de cette piece est legerement lezardé.

3.° Salon, eclairé sur la rue par deux fenêtres garnies de jalousies, parqueté en feuilles de chêne disjointes, eclatés en plusieurs endroits et ayant des trous de clous de tapis — Cheminée en marbre griotte avec foyer en même marbre felé — La garniture de faience de la cheminée est en bon état — Au dessus de la cheminée une glace en deux morceaux avec bordure dorée — Entre les deux croisées une autre glace en deux morceaux, prise dans la boiserie — A droite de la cheminée un grand placard sous tenture contenant ~~five~~ + tablettes — Le plafond de cette piece a une légère lezarde.

+ quatre [paraphes]

4. Chambre a coucher, eclairée sur la rue par une fenêtre garnie de jalousies — Même parquet que dans le salon et dans le même état — Cheminée en marbre vert antique, dont la tablette est ecornée, interieur en faience en bon état, foyer en marbre a compartiments en bon état. Au dessus de la cheminée une glace en un seul morceau avec bordure dorée — a droite de la cheminée deux petites armoires sous tenture renfermant chacune trois tablettes — Le plafond de cette piece a une legere lezarde le long de la corniche.

5 Chambre a coucher, eclairée sur la cour par deux croisées garnies de jalousies, même parquet que dans les pieces precedentes et dans le même état. Cheminée en marbre jaune griotte, interieur en faience, foyer en marbre noir a compartiments, le tout en bon état — Au dessus de la cheminée une glace en deux morceaux avec bordure dorée. A gauche deux placards sous tenture contenant chacun trois tablettes, a gauche dans la boiserie du bas un autre petit placard contenant une tablette. Le plafond de cette piece est lezardé.

6 Cuisine et chambre de bonne, a l'étage au dessus. Les deux pieces donnent l'une dans l'autre. Elles sont eclairées sur la cour

chambre par une fenetre. La porte d'entrée sur le palier est garnie d'une serrure a deux tours et demi et munie de deux clefs. les deux pieces sont carrelées en carreaux de terre cuite. Le carrelage de la cuisine est en bon etat, celui de la chambre de bonne est en mauvais etat. Dans la cuisine une grande cheminée en hotte et un grand fourneau, dont plusieurs des carreaux de faience sont brisés. Devant la fenetre de la cuisine une pierre d'evier en bon etat. A gauche de la porte d'entrée de la cuisine, sur le palier une tablette d'angle.

7. Deux caves donnant l'une dans l'autre. L'entrée de la premiere au fond du couloir a droite, les portes de ces caves sont garnies d'une serrure munie d'une clef.

Le present bail est fait aux charges, clauses et conditions suivantes auxquelles s'oblige le preneur:

1. Tenir et occuper les lieux bourgeoisement et suivant la profession du preneur, entretenir les lieux loués de toutes reparations locatives et les rendre a la fin du bail conformement a l'état dans lequel ils lui ont été livrés, conformement a ce qui est expliqué au present bail, entretenir et renouveler les cordes des jalousies garnissant les fenetres de l'appartement.

2. N'avoir ni chien ni chat, ni faire aucun bruit, qui puisse incommoder les habitants de la maison.

3 Ne point jeter ni laisser jeter d'eaux de menage de bain ou de savon dans les lieux d'aisances, ces eaux devant etre jetées dans le plomb tenant a l'appartement ou dans celui de la cuisine, ne point etendre de linge aux fenetres de la cour ou de la rue ni placer aux dites fenetres de la cour ou de la rue aucun vase de fleurs ni planches ni garde manger ni objet quelconque ne pas laisser monter d'eau chez lui apres dix heures du matin.

4. Ne point battre les tapis ni les habits ni decrotter les chaussures sur le carré de l'appartement ou de la cuisine.

5. Ne pouvoir occuper la cour et le dessous de la porte cochère que passagerement et ne pouvoir y faire stationner de voiture.

6. Ne faire dans la cour ni à la pompe aucun savonage ni blanchissage.

7. Le preneur devra faire ramoner à ses frais et par le fumiste du bailleur, autant de fois qu'il sera nécessaire et au moins une fois par an toutes les cheminées et les poêles de son appartement et cuisine.

8. Le bailleur n'est tenu à l'éclairage de l'escalier que jusqu'au deuxième étage au dessus de l'entresol.

9. Le preneur devra souffrir et sans indemnité les travaux de grosses réparations que le bailleur jugera nécessaire de faire dans la maison et dans les lieux loués, quelle que soit la durée de ces travaux. En cas d'expropriation le bailleur ne sera tenu à aucune indemnité envers le preneur.

10. Le preneur devra acquitter l'impôt des portes et fenêtres ainsi que les autres charges de ville et de police auxquelles sont ordinairement tenus les locataires. Pour l'acquit de l'impôt des portes et fenêtres il est convenu que le preneur remettra au terme d'avril de chaque année la somme de vingt francs au bailleur qui en demeure chargé.

11. Le preneur ne pourra sous-louer ni céder son droit au présent bail en tout ou en partie sans le consentement exprès et par écrit du bailleur.

12. Les frais d'enregistrement du présent bail, s'il y a lieu, seront à la charge du preneur.

Le présent bail est en outre fait moyennant un loyer annuel de Dix sept cents francs que le preneur s'oblige à payer au bailleur en sa demeure à Paris aux quatre termes d'usage, dont le premier écherra et sera exigible le Premier Octobre mil huit cent soixante huit et ainsi de suite de terme en terme jusqu'à la fin du bail.

Deux mots rayés nuls [signature] [signature]

Fait double à Paris le quatorze Avril mille huit cent soixante huit.

approuvé l'écriture ci dessus et des autres parts.

Approuvé l'écriture [illegible] [illegible] [illegible]

p^r M^r a^{dre} Maré

Stanetz

[signature: Maré]

kartki żywnościowe
z czasów oblężenia
Paryża

ADRESSES DES BOUCHERIES MUNICIPALES
du 2me. Arrondissement
où les Habitants ont le droit de s'approvisionner.

Quartier Gaillon

Bailly .... rue de la Michodière, 19
Collet .... rue Neuve des Petits Champs, 80
Debellay .... rue Louis le Grand, 27
Fléchelle .... rue Gaillon, 18
Provost .... rue Neuve des Petits Champs, 44
Vollet .... rue Port Mahon, 4

Quartier Vivienne.

Bignon .... rue Marivaux, 1
Cendrier .... rue St Marc, 39
Chenu .... rue Feydeau, 15
Desprèz .... rue Ste Anne, 64
Guery .... rue des Panoramas, 4
Maugon .... rue des Filles St Thomas, 5
Pelletier .... rue Ste Anne, 58
Poret .... rue Montmartre, 165
Robert .... rue St Marc, 15
Stanlez .... rue St Marc, 3.

Quartier du Mail.

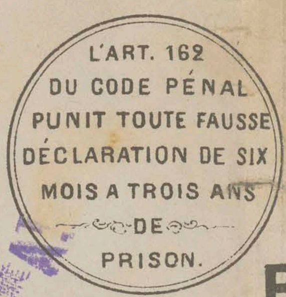
Abrassard .... rue Montmartre, 29
Becheret .... rue Montmartre, 45
Busseuil .... rue Poissonnière, 31
Braille .... rue Montmartre, 156
Corbion .... rue Montmartre, 71
Courtois .... rue du Sentier, 17
Dambreville .... rue d'Aboukir, 83
Desportes .... rue de Cléry, 29
Drouard .... rue Montmartre, 123
Gasselin .... rue d'Argout, 26
Gilles .... rue Montmartre, 164
Jacob .... rue St Sauveur, 97
Legendre .... rue Montmartre, 85
Lottin .... rue du Croissant, 17
Maille .... rue Joquelet, 13
Michau .... rue d'Aboukir, 42
Philippe .... rue du Petit Carreau, 19
Royer .... rue Montorgueil, 41
Tournadre .... rue d'Argout, 60

Quartier Bonne-Nouvelle

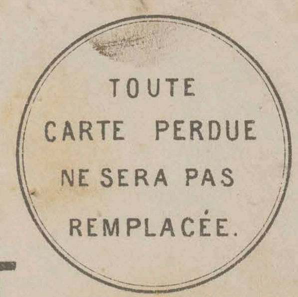
Adam .... rue des deux Portes St Sauveur, 10
Ardillier .... rue Poissonnière, 12
Boudenat .... passage du Caire, 145
Baugin .... rue du Caire, 37
Brulefer .... rue Pourtalès, 12
Carrel .... rue Tiquetonne, 25
Courtier .... rue Greneta, 45
Danlos .... rue St Denis, 387
Delacour .... rue St Denis, 309
Delarue .... rue St Denis, 362
Devineuse .... rue d'Aboukir, 105
Dalet .... rue d'Aboukir, 132
Dubuisson .... rue St Denis, 236
Gateau .... rue St Denis, 304
Gibert .... rue St Denis, 336
Hennequin .... rue Turbigo, 18
Lime .... rue d'Aboukir, 104
Levasseur .... rue St Denis, 264
Morard .... rue du Petit Carreau, 6
Patouillard .... rue St Denis, 386
Postel .... rue Beauregard, 8
Quatremain .... rue Montorgueil, 80

Imp. SIMON Jne rue Vide-Gousset, 4, Place des Victoires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE PARIS
2ème Arrondt



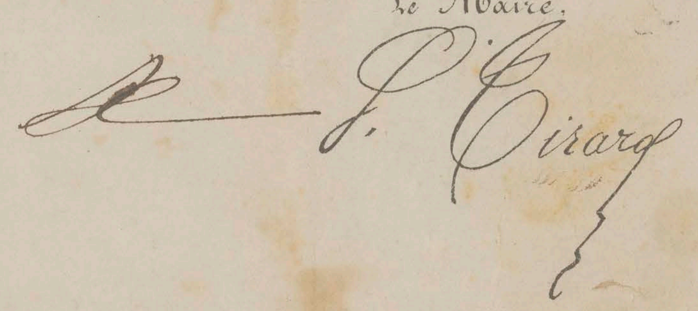
RATIONNEMENT.

Contre la Présentation de cette Carte

M Stanski, rue du Sentier 22.
suivant sa déclaration signée, a droit de se faire délivrer aux dates et aux heures fixées ci-dessous. Une —— Rations de viande dans l'une des Boucheries municipales indiquées ci-contre



Le Maire,



Les Contrôleurs ont seuls le droit de détacher les coupons chez les bouchers le jour de la distribution.
Afin d'épargner aux habitants une attente pénible, la Mairie a fixé des heures précises de distribution mais les queues ne peuvent être évitées qu'à la condition de ne pas se présenter avant l'heure indiquée.

DE 10h½ A MIDI ½	DE 2 A 4 HEURES.	DE 8 A 10 HEURES.
Samedi 4 Mars, de 10h½ à Midi ½	Mercredi 1er Mars, de 2 à 4h.	Dimanche 26 Fevrier, de 8 à 10h.
Jeudi 23 Fevrier, de 10h½ à Midi ½	Lundi 20 Février, de 2 à 4 h.	Vendredi 17 Février, de 8 à 10 h.

P. D. 16 Jan

P. D. 9bre 19 J

P. D. 3bre 20. J

P. D. 17 Jan P. D. 18 J.

1871 Z. (18)

22 24 25 26 27 28 31 30 23

3 FEVR

23 26 25 24 29

22 28 27

14 FEVR

22 FEVR



